

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2539
2. ORDRE DU JOUR	2539
2021 09 147 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021.....	2539
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2540
2021 09 148 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021.....	2540
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021	2540
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2540
6. LES RAPPORTS	2540
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2540
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2540
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2540
7. ADMINISTRATION.....	2540
2021 09 149 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 373-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 312-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX.....	2540
2021 09 150 7.2 OFFRE DE SERVICE – CAIN LAMARRE AVOCATS, SERVICE JURIDIQUE.....	2541
7.3. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL.....	2541
7.4. CONVENTION DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE.....	2541
7.5. HÔTEL DE VILLE - ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE.....	2541
8. URBANISME	2541
9. VOIRIE MUNICIPALE.....	2541
9.1. ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES CHEMINS FAVREAU ET LÉON-GÉRIN.....	2541
2021 09 151 9.2. DEMANDE DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSISIERS CONCERNANT LE CHEMIN SCALABRINI.....	2541
2021 09 152 9.3. AUTORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE.....	2542
2021 09 153 9.4. AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LES SURPLUS ACCUMULÉS POUR ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN MOE'S RIVER ET FAVREAU.....	2542
10. HYGIÈNE DU MILIEU.....	2543
11. SÉCURITÉ.....	2543
12. LOISIRS ET CULTURE	2543
2021 09 154 12.1. RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SUIVI DES TRAVAUX.....	2543
13. CORRESPONDANCE	2543
2021 09 155 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2543
14. TRÉSORERIE.....	2543
2021 09 156 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AOÛT 2021	2543
2021 09 157 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 SEPTEMBRE 2021.....	2544
14.3. DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 AOÛT 2021.....	2544
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2544
2021 09 158 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE	2544

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 7 septembre 2021, à 19 h, présidé par monsieur le maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Poste vacant
Monsieur Jacques Ménard
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc (arrivée à 19h34)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2021 09 147 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Adoption du Règlement 373-2021 abrogeant le Règlement 312-2020 concernant les animaux
- 7.2. Offre de service - Cain Lamarre Avocats, service juridique
- 7.3. Rémunération du personnel électoral
- 7.4. Convention de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière
- 7.5. Hôtel de ville - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie

- 9.1. Nouvel arrêt obligatoire à l'intersection des chemins Favreau et Léon-Gérin
- 9.2. Demande de monsieur André Desrosiers concernant le chemin Scalabrini
- 9.3. Autorisation des travaux de voirie
- 9.4. Autorisation de dépense dans les surplus accumulés pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Moe's River et Favreau

10. Hygiène du milieu

Aucun dossier

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Piscine municipale – Suivi des travaux

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'août 2021
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 7 septembre 2021
- 14.3. Dépôt du relevé bancaire du mois d'août 2021

15. Varia et période de questions

Local Café des Aînés

16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2021 09 148 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 5 juillet 2021

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Monsieur Stéphane Bourget, inspecteur en voirie, est présent.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à 3 réunions et/ou rencontres.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 2 réunions et/ou rencontres.
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 réunions et/ou rencontres.
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 2 réunions et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

Monsieur le conseiller Éric Leclerc se joint à la séance ordinaire. Il est 19h34.

7. Administration

2021 09 149 7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 373-2021 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 312-2020 CONCERNANT LES ANIMAUX

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D' le Règlement numéro 373-2021 abrogeant le Règlement numéro 312-2020 concernant les animaux.

Article 1

Le Règlement 312-2020 concernant les animaux a été remplacé par le Règlement 373-2021 concernant le contrôle et la garde responsable des animaux, le Règlement 312-2020 est donc abrogé par le présent règlement.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 09 150 7.2 OFFRE DE SERVICE – CAIN LAMARRE AVOCATS, SERVICE JURIDIQUE

CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'année 2022 reçue de la firme Cain Lamarre

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jacques Ménard ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la Proposition A de l'offre de service de Cain Lamarre avocats, soit *le service de consultation (sans banque d'heures)* ;

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à utiliser, au besoin, aux services du cabinet Cain Lamarre avocats pour la période 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.3. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* et s'en déclarent satisfaits.

7.4. CONVENTION DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Remis à une séance ultérieure.

7.5. HÔTEL DE VILLE -, ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

La direction générale présente les travaux possibles dans l'hôtel de ville.

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie municipale

9.1. ARRÊT OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES CHEMINS FAVREAU ET LÉON-GÉRIN

Les membres du conseil discutent du nouvel arrêt obligatoire mis en place par le ministère des Transports.

2021 09 151 9.2. DEMANDE DE MONSIEUR ANDRÉ DESROSIERS CONCERNANT LE CHEMIN SCALABRINI

CONSIDÉRANT la demande écrite reçue de monsieur André Desrosiers ;

CONSIDÉRANT que monsieur Desrosiers veut procéder à des travaux de rechargement sur le chemin Scalabrini (partie verbalisée) à ses frais ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ne veut pas créer de précédent ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de monsieur André Desrosiers ;

D'aviser monsieur Desrosiers, que le rechargement sera fait par la Municipalité sur la partie verbalisée, soit +/- 280 mètres, du chemin Scalabrini avec du scarifiage d'asphalte.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 09 152 9.3. AUTORISATION DES TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU que le comité de voirie s'est réuni le 2 septembre 2021, afin de discuter de travaux à faire à l'automne ;

ATTENDU que des travaux de creusage de fossés sont à faire sur les chemins Désorcy (une longueur de +/- 100 mètres) et Tremblay (+- 2 600 mètres) ;

ATTENDU que le ministère des Transports effectue des travaux de scarifiage sur le chemin Léon-Gérin et que la Municipalité peut bénéficier d'environ 7 500 tonnes de matériel sans frais ;

ATTENDU que la Municipalité n'a qu'à payer le transport et les travaux se rapportant à l'épandage du matériel (pulvo) ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les travaux de creusage de fossés sur les chemins Désorcy et Tremblay pour un montant approximatif de 8 000 \$;

DE faire épandre du scarifiage d'asphalte (asphalte recyclé) sur les routes suivantes (*par ordre de priorité*) chemin Kaeslin, Cournoyer et Péloquin, pour un montant approximatif maximal de 14 000 \$ tous les travaux inclus.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 09 153 9.4. AUTORISATION DE DÉPENSE DANS LES SURPLUS ACCUMULÉS POUR ASPHALTAGE SUR LE CHEMIN MOE'S RIVER ET FAVREAU

CONSIDÉRANT que le chemin Moe's River a un besoin urgent de réparation (suite à des travaux d'asphaltage fait en 2020) de même que le chemin Favreau ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ira en appel d'offres pour ces travaux ;

CONSIDÉRANT que cette dépense sera payée via les surplus accumulés ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à :

- Procéder à l'appel d'offres pour des travaux d'asphaltage sur le chemin Moe's River et Favreau ;
- À utiliser le surplus accumulé de la Municipalité lors du paiement des factures.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

Aucun dossier

11. Sécurité

Aucun dossier

12. Loisirs et culture

2021 09 154 12.1. RÉNOVATION DE LA PISCINE MUNICIPALE – SUIVI DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation de la piscine municipale ;

CONSIDÉRANT que la direction générale fait un suivi des dépenses et travaux à compléter ;

CONSIDÉRANT qu'il reste l'installation des trottoirs et des structures ombrières ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre les mesures nécessaires afin que tous les travaux soient exécutés avant le 31 décembre 2021 tel que requis selon *l'entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada*.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2021 09 155 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2021 09 156 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 31 août 2021 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 2 août

2021 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'août du chèque/dépôt 501821 au 501842 d'un montant de 11 134.52 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 2 août 2021 d'un montant de 1 657.51 \$:

- Payé par aucun chèque au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14377 à 14387 au montant de 1 657.51 \$;
- Payé par dépôt direct aucun montant de 0 \$.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2021 09 157 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 7 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 7 septembre 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 150 653.30 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5444 à 5465 pour un montant de 130 843.48 \$
- comptes à payer par prélèvement 14388 à 14389 pour un montant de 142.73 \$
- comptes à payer par dépôt direct 916 à 926 pour un montant 19 667.09 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 175 569.74 \$ au 7 septembre 2021.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14.3. DÉPÔT DU RELEVÉ BANCAIRE AU 31 AOÛT 2021

Une copie du relevé bancaire est déposée aux membres du conseil.

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Une problématique a été constatée lors de l'utilisation du local du Café des Aînés et des cours d'éducation physique. Le bruit empêche les aînés de profiter de leurs activités en toute quiétude.

2021 09 158 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;



APPUYÉ par monsieur le conseiller Jacques Ménard ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22 h 37.

VOTE POUR : 5 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et secrétaire-trésorière